

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

Le Galilé de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Téléphone 351-17 ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 19-65 3, rue Fidèle Lefebvre

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

QUAND LES NUITS DE LILLE LIVRENT LEURS SECRETS...

X. - LES "ENFANTS DU MALHEUR"

Jean Valjean fut condamné à cinq ans de bagne pour avoir volé un pain, un jour qu'il avait faim. Mais Victor Hugo situe ce fait au début du siècle dernier. Les temps n'ont pas tellement changé, et la malheureuse histoire que je me propose de vous narrer ici, n'est pas...



Nuit de Duocasse à Wazemmes. D'ordinaire, lorsque des enfants ont la fole de se trouver parmi les manèges, les barques garnies de sucreries, ils ouvrent de grands yeux et s'extasient en riant et tendant leurs mains devant tous ces bonnes choses...

moins triste, pas moins misérable que celle de Jean Valjean, du moins en ce qui concerne le début de l'œuvre de Victor Hugo.

Nuit de duocasse, à Wazemmes. Une nuit de duocasse à Wazemmes, en décembre 1930. Deux enfants terribles, Henri et Maurice, âgés de 12 ans, entraînent deux petits camarades mal surveillés par leurs parents. Eugène a 10 ans, son frère Arthur, 9 ans. Ce dernier est infirme, nerveux, anormal. La mère, Mme B., est chargée de famille, le père en chômage. Rien ne va plus. Les enfants aillent à l'école Buffon du temps que la famille B., habitait Moullins-Lille. Maintenant, les deux gosses suivent les cours de l'école Ampère, mais ainsi que le certifiait naguère le Directeur de cette école, leur mère venait à assurer presque tous les jours à ces enfants étaient présents. Elle constatait souvent l'absence d'Eugène et d'Arthur.

D'ordinaire, lorsque des gamins ont la fole de se trouver parmi les manèges à mirgirs, barques garnies de sucreries et de jeux de toutes sortes sur la place d'un quartier dont c'est la fête annuelle, ils ouvrent de grands yeux et s'extasient en riant et tendant leurs mains devant toutes ces bonnes choses. Henri et Maurice initièrent leurs petits camarades à la rapine. Ce dernier montra l'exemple ; en un quart d'heure il vola des menus objets de basar et des bijoux que les marchands présentent dans de la scure. Le montant de ce vol s'éleva à 150 fr. environ. Maurice initia son petit camarade à une foraine. Eugène et Arthur voulurent montrer, eux aussi, leur malignité et dérobèrent une certaine quantité de crêpes et du nougat. C'étaient des débutants malhabiles. Deux agents passèrent, venant...

Imaginez l'état d'esprit de ces enfants un peu « simples ». Ils ont déjà une petite élémentaire conception de la justice. Dans leur idée, ce patronage est une prison. Or, Henri et Maurice sont en liberté !

Dieu leur a fait, à Maroq-en-Barœul, il se révèle d'un caractère insupportable, sèment le désordre et demeure insensible à tous les reproches qui leur sont adressés.

En conséquence, la Société de Patronage demande à être déchargée de la garde des deux enfants à elle confiés, et souligne dans sa requête qu'il y a lieu de prendre à l'égard de ces mineurs une nouvelle mesure de garde, dans l'intérêt de leur redressement moral.

Le Tribunal pour enfants, siégeant à Lille, le 25 juin 1931, modifie la décision précédemment prise à l'égard de B., Eugène et Arthur et dit que ces mineurs seront confiés jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 21 ans, savoir : Eugène, à l'internat approprié de Chanteloup (Seine-et-Oise) et Arthur, à l'école St-Joseph de Frasse-le-Château (Haute-Saône), ce dernier, parce que, manifestement anormal, sous le régime de la liberté surveillée avec, pour délégué, M^{me} Stahl, avocat au barreau de Lille.

Les deux pauvres gosses sont expédiés aussitôt dans leurs nouvelles « prisons ».

« Les bagnes d'enfants » Ici, ouvrons une parenthèse pour considérer ce dernier terme. Un confrère parisien, M. Henri Danjou, a écrit sur les « enfants du Malheur » des pages émouvantes dans son reportage, sur ce qu'il appelle « Les Bagnes d'enfants ». J'ai son ouvrage ouvert devant moi, au chapitre IX intitulé : « La Thébaïde de Chanteloup. Voici quelques extraits de ce livre admirable :

« Avant d'entrer, je voulais découvrir tout à mon aise, le pays où les enfants de Chanteloup font leur apprentissage du monde. Je voyais les murs lézardés de la Thébaïde, j'en voyais le toit de tuiles noircies. C'était là un refuge d'enfants du Malheur. A Chanteloup, la nature repréait ses droits, elle tempérait la sévérité des hommes. Je dévorais mon regard de ce bague fleur. Une cloche sonna à la Maison Centrale de Fontevrault, la prison des réclusionnaires où des gardiens armés surveillent des condamnés aux travaux forcés. A droite, j'apercevais la Maison de correction du village de Saint-Hilaire. Au sommet d'un plateau, c'était Bellevue, le Sanatorium des gosses où l'année passée, trois chepanans assassinèrent un gardien à coups de bâton.

L'un à Chanteloup l'autre à Frasse-le-Château Pendant l'insurrection, la famille des deux délinquants logeait provisoirement dans la rue d'Ina. Elle décamouilla les marchands volés. La plainte fut retirée, mais le délit subsistait, article 460 du Code Pénal, et l'enquête continua.

« Depuis que nous habitons Wazemmes, déclare au juge, la mère efflée, je ne parviens pas à demeurer maîtresse de ces deux gosses. Il faudrait leur faire peur. Au surplus, je vais aller reprendre...

GERMAINE HUOT dite d'Anglemont devant le jury de la Seine

La meurtrière du préfet Causeret soutient qu'elle n'a pas voulu tirer et que le coup est parti accidentellement

L'affluence est grande, au fond de la salle de la Cour d'assises, où doit avoir lieu le procès de Germaine Huot. A côté de Me Ferron, au banc de la partie civile, un vieillard à barbe blanche, M. le recteur honoraire Causeret, s'est assis : c'est le père du défunt, un de ses fils l'accompagne.

Longues sont les formalités de constitution du jury. Il est 13 h. 15 lorsque le président Devise ouvre l'audience. Germaine Huot fait une entrée digne, sans bruit, un peu affectée. Elle est vêtue de noir, sobrement. L'accusée est gantée, à peine fardée. Elle fut, dit-on, très belle ; elle est restée jolie avec un nez un peu retroussé ; la bouche bien dessinée, les cheveux d'un blond qui paraît avivé. La main fine tamponne d'un mouchoir les beaux yeux toujours secs. L'accusée se vante à peu lorsqu'elle assied aux côtés d'un garde républicain, dans le box.

L'interrogatoire Le président Devise, dès le début de l'interrogatoire, autorise l'accusée à répondre à ses questions. Germaine Huot répond à toutes les questions qui concernent son « curriculum vitae ». On le connaît : enfant naturel, non reconnue par son père, M. Saffroy, mais protégée par lui. Puis, c'est le long rappel d'une carrière galante où passent bien des personnages, parmi lesquels le prince Joseph de Bavière, qui émissa l'accusée, et ses meubles dans son pays.

Puis, c'est la guerre, au cours de laquelle Germaine Huot ne fit ni de l'espionnage, ni de contre-espionnage. Suit un récit de la vie amoureuse de Germaine Huot, de la succession de ses amants, de ses aménagements, des cadeaux qu'elle reçut ; on parle d'un prince persan, d'un militaire chilien, d'un prince indien et d'un député d'un département de l'Est, sans compter un attaché de la légation de Serbie et quelques autres « camarades ».

Le Président. — Vous n'avez jamais eu d'amant de cœur. C'est un fait, vous êtes bonne, parfois violente et désagréable, joueuse, dépensière, autoritaire. Tandis que l'accusée pleure doucement, le président Devise rappelle la brillante carrière de la victime, le prince Causeret, soldat courageux et fonctionnaire du plus haut avenir.

Il fait l'histoire de la liaison de Germaine Huot avec le prince Causeret, qui, interrompue pendant de longues années, reprit peu de temps avant le drame. Le Président rappelle la déclaration de l'accusée qui affirme que l'intégrité du préfet ne saurait être mise en doute.

Le drame Après une suspension d'audience, le président Devise aborde le drame lui-même. Il rappelle que le matin du 7 mars, elle fait suivre M. Causeret. Le Préfet se rendit dans un magasin pour faire quelques achats, l'enquêteuse perdit le trac. M. Causeret, cependant, se rendit au Ministère de l'Intérieur.

Le Président. — Il rentra chez vous à 13 h. 15. Dans votre chambre il y a une commode où se trouve un revolver, un appareil de T. S. F. et une statue de Sainte Thérèse, c'est dans cette pièce que va se dérouler le drame. Comme le Président dit que la victime avait prévenu l'accusée répliqua qu'au contraire, M. Causeret était très gai.

Tandis que ce dernier, précise le Président, ayant enlevé son veston, s'apprêtait à se raser, Germaine Huot lui fit une scène et lui montra son revolver. L'accusée (d'une voix toujours unie, posée). — Oui, je montrai mon revolver et je lui dis : « La prochaine fois, tu verras ».

Le Président. — Combien y avait-il de revolvers chez vous ? L'accusée. — Deux. Le Président. — Où se trouvaient-ils ? L'accusée. — Sur les meubles, entre l'appareil de T. S. F. et la statue de Sainte-Thérèse. Le Président. — Vous vous en serviez ? L'accusée. — Non, pas de ceuz-là, j'usais pour le tir des armes d'un autre genre. Le Président. — Deux heures après le drame, vous déclarez que le coup est parti, comme le Préfet, se retournant, aurait l'arme appuyée sur sa tête, que la scène chez vous vous amène à modifier votre première version, ce n'est plus sur la commode, mais sur une petite table, de l'autre côté du lit, que vous avez pris le revolver. Vous ajoutez aussi que le Préfet vous a priée de ne pas jouer avec l'arme. Laquelle de ces deux versions donnez-vous aujourd'hui ? L'accusée. — Je ne peux être affirmative, je crois que la deuxième version est la bonne. Le Président. — Maintenez-vous le geste du Préfet ? L'accusée. — Oui, il m'a repoussée d'un geste un peu brutal. (Sensation). Le Président rappelle que le revolver avait trois sûretés et que la victime, qui avait levé les deux bras, était à une distance d'au moins 30 centimètres. Il s'étonne ensuite que le drame, l'accusée qui avait téléphoné au chirurgien et au médecin, ainsi qu'à M. Camille Picard, n'ait pas songé à prévenir la police, pas plus, d'ailleurs, que ne l'ont fait les autres personnes.

LES ÉCOLES PRIMAIRES DU NORD SONT-ELLES INSUFFISANTES POUR LE NOMBRE D'ÉLÈVES ?

C'est la question que nous avons posée à M. LAFOREST, inspecteur adjoint à M. LAUNAY, inspecteur d'Académie, qui nous a répondu : « LA SITUATION CRITIQUE ACTUELLE VA S'EFFACER PEU À PEU ».

Il ne se passe pas de jour sans que dans nos éditions nous ne relations la situation « regrettable » d'établissements scolaires de telle ou telle commune. De temps en temps, pourtant, il nous est donné de signaler l'ouverture... prochaine d'une école, ou la mise en chantier d'un groupe. Ces derniers cas sont rares, car, à la majorité des deux cents projets de constructions formulés par les municipalités du Nord, le Ministère, en raison des crédits accordés, reste sourd... ou presque ! Quand — exceptionnellement — il accorde son appui et son concours financier, c'est qu'il a eu le temps, durant quelques années, de faire mettre au point l'étude après trois ou quatre remaniements du projet. C'est qu'il a eu le temps de « rognier » sur le projet primitif 50 pour cent de la dépense envisagée. Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, en période de « compression » ?

Examinons pourtant la situation scolaire actuelle tant qu'effectifs, du département du Nord, et faisons des comparaisons avec les chiffres de 1932, pour ce qui concerne les écoles primaires publiques. Y a-t-il eu une augmentation tellement forte d'élèves qui nécessite l'ouverture de centaines de nouvelles classes et — parallèlement — la nomination d'instituteurs ou institutrices ?

Après de M. LAFOREST, inspecteur adjoint à M. l'inspecteur d'Académie de Lille, nous nous sommes rendus à cet effet et lui avons posé la question. Fort aimablement, M. Laforest a bien voulu mettre sous nos yeux les tableaux statistiques auxquels il venait de mettre le point final.

Chez les « petits » Il faut considérer dans le Nord quatre sortes d'établissements primaires publics : 1° les écoles maternelles ; 2° les écoles primaires élémentaires ; 3° les écoles primaires supérieures ; 4° les écoles pratiques.

Dans les écoles maternelles, le chiffre des enfants de moins de six ans, inscrits est actuellement de 15.866 pour les garçons, de 14.735 pour les filles, contre 15.534 et 14.815 recensés en 1932, soit 334 garçons en plus et 80 fillettes en moins.



LA SORTIE DES ÉLÈVES D'UNE ÉCOLE DE LILLE. Voyons, maintenant, les écoles primaires élémentaires.

L'effectif total des « garçons » est de 110.703 (en augmentation de 843 sur 1932-1933) réparti comme suit : de moins de six ans : 10.823 ; de six à treize ans : 95.376 ; de plus de treize ans : 4.504. L'effectif total des « filles » est de 99.595 (en diminution de 501 sur 1932-1933), réparti comme suit : de moins de six ans : 10.861 ; de six à treize ans : 84.978 ; de plus de treize ans : 3.756. Comparativement à l'année scolaire 1932-1933, l'effectif de l'année 1933-1934 est par conséquent sensiblement balancé : 209.998 d'une part, et 210.298, de l'autre. On ne peut donc dire qu'il y a eu une augmentation subite, extraordinaire du nombre d'élèves dans les écoles primaires élémentaires publiques du Nord.

Chez les « plus grands » C'est dans les écoles primaires supérieures, dans les dix-huit établissements « garçons » et dans les huit établissements « filles » du département, qu'on constate un afflux de jeunes gens.

POUR LES SEMAILLES PROCHAINES



Le Printemps qui est arrivé, rend l'activité à nos campagnes où on prépare activement les terres pour les semailles prochaines. Les premiers rayons de soleil printanier donnent déjà une note gaie à nos plaines flamandes. La charrue prépare la terre qui recouvrira le précieux grain et, le soleil aidant, notre belle Flandre sera bientôt toute verdoyante.

UN COUP DE THÉÂTRE QUATORZE ANS APRÈS LE DOUBLE CRIME DE GRAND-RENG

M^{me} CORNET NOUS EXPLIQUE COMMENT, APRÈS LA MORT DE SA FILLE, ELLE FIT A LA JUSTICE DE GRAVES RÉVÉLATIONS

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL



EN HAUT : La cérémonie habitée par la famille CORNET. — EN BAS : Le cimetière de Grand-Reng, où reposent les victimes du drame. — En médaillon : La mère de Zélie CORNET, qui fit d'importantes révélations aux gendarmes.

Nous avons annoncé hier, avec la circonspection qui s'imposait en l'espèce, le rebondissement d'une vieille affaire criminelle : le double assassinat des époux Hupet, commerçants à Grand-Reng, à la limite de la frontière belge, près de Wazemmes.

Nous avons rappelé ce drame horrible. Dans la nuit du 23 au 24 janvier 1920, des bandits masqués s'introduisirent dans la maison des époux Hupet et ouvrirent une véritable fusillade sur les occupants.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'AFFAIRE STAVISKY UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE RELATIF A LA MORT DE M. PRINCE

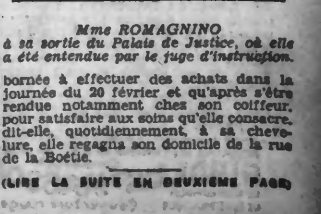
Il vise un individu originaire de Lens, dont les accointances avec des habitués du « Frolic » paraissent établies

Un témoignage venant d'un hôtelier de la rue Quincampoix, M. Lavaud, a été recueilli au début de l'après-midi d'hier par M. Demartini, commissaire à la Sûreté générale. Dans le flot des témoignages qui parviennent quotidiennement à la police, faut-il voir, dans celui-ci, un rapport quelconque avec l'assassinat du conseiller Prince ? Il est hasardeux de l'affirmer.

Soulignons, cependant, que, d'après le témoignage de M. Lavaud, un certain Georges Henneton, 43 ans, originaire de Lens, sans travail depuis plusieurs mois et dépourvu de tout argent depuis plusieurs semaines, prit place dans une somptueuse automobile dans la nuit du 16 au 17 février dernier, rue de Grammont, précisément devant le « Frolic » à l'établissement qui précède les enquêteurs de la Sûreté générale. Voici les faits tels qu'ils ont été rapportés :

« Henneton, dit M. Lavaud, descendit d'une somptueuse automobile devant mon hôtel, rue Quincampoix, dans la nuit du 16 au 17 février. Il était mon locataire depuis plusieurs mois, je le savais sans le sou, mais me ma stupéfaction quand je le vis descendre de voiture tenant un billet de mille francs à la main. Il donna l'accolade à un homme qui tenait le volant et, après des adieux, gagna sa chambre, en me disant : « Finie, la misère ! J'ai, maintenant, de belles fréquentations : si tout marche bien, je toucherai, dans quelques jours, une grosse somme ».

« Quel est ce monsieur, lui demandai-je. — Un copain de la rue de Grammont, répondit-il, qui m'a amené dans sa voiture. Les jours passèrent, j'oubliai l'incident, mais, le 10 mars, Henneton disparut brusquement, sans régler du reste, plusieurs semaines de location. L'emploi du temps de M^{me} Romagnino le jour de l'assassinat Hier matin, la Sûreté générale a connu une activité à laquelle l'actualité nombreuse des événements l'a habituée depuis quelques semaines. Vers 10 h., M. Valzère, commissaire à la Sûreté, sur nouvelle commission rogatoire de M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, chargé de l'affaire Prince, a entendu Mme Romagnino. Il s'agissait de reconstituer l'emploi du temps de Mme Romagnino, tel qu'il s'est établi le jour de la disparition du conseiller Prince, et notamment les déplacements différents qu'elle fit effectuer à sa voiture. Bien que les services de la Sûreté n'aient fait aucune déclaration, à l'issue de l'interrogatoire de



Mme ROMAGNINO à sa sortie du Palais de Justice, où elle a été entendue par le juge d'instruction.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)